

---

# SESSION -Désinstitutionnalisation et care au Québec: clinicalisation et judiciarisation sur le continuum de services

Guillaume Ouellet<sup>\*1</sup>, Emmanuelle Bernheim<sup>\*†</sup>, and Pierre Pariseau Legault<sup>\*‡</sup>

<sup>1</sup>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;  
Université du Québec à Montréal – Canada

## Résumé

Au Québec, c'est à la suite de la parution de l'ouvrage *Les Fous crient au secours*, en 1961, que le processus de désinstitutionnalisation est amorcé. Rédigé par un ancien psychiatrisé, l'ouvrage dénonce les conditions déshumanisantes dans lesquelles sont maintenues les personnes internées. Au moment de la parution du livre et pour encore des décennies, le Québec est l'endroit du monde occidental où le nombre de lits psychiatriques en proportion de la population est le plus important et où les séjours psychiatriques sont les plus longs. Les immenses asiles, qui ont le statut de municipalités avec leurs propres services de police et de pompiers, s'avèrent difficiles à réformer.

Le processus de désinstitutionnalisation, qui désigne la sortie des asiles des personnes institutionnalisées, la non-institutionnalisation des personnes candidates à l'institutionnalisation, la fermeture des hôpitaux psychiatriques et le développement de services communautaires, se termine au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est marqué par une reconnaissance formelle des droits et du statut de "citoyen-nes à part entière" des personnes vivant des problèmes de santé mentale ou en situation de handicap.

Les services de santé et services sociaux sont réorganisés suivant la doctrine du continuum de services développée aux États-Unis. Or ce continuum ne cesse de s'élargir, incluant maintenant les services policiers et judiciaires, et donnant lieu à une hybridation des logiques thérapeutiques et judiciaires. Nos travaux de recherche sur la judiciarisation pénale de personnes composant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou des problèmes de santé mentale nous ont amenés à nous intéresser au traitement social réservé à ces individus, mais également à l'émergence du déploiement des continnum de services qui caractérisent la régulation post-institutionnalisation.

La session proposée a été pensée de manière à s'inscrire dans l'axe d (Institution et désinstitutionnalisation au prisme du care) de la conférence. La session sera constituée de trois présentations, qui aborderont respectivement : la régulation en continuum : passer de la prise en charge au soutien (Guillaume Ouellet); la clinicalisation des pratiques policières et judiciaires: surveillance et contrôle ou thérapie? (Emmanuelle Bernheim); Agents thérapeutiques et clinique de la contrainte (Pierre Pariseau-Legault).

---

\*Intervenant

†Auteur correspondant: emmanuelle.bernheim@uottawa.ca

‡Auteur correspondant: pierre.pariseau-legault@uqo.ca